

Compte-rendu du Conseil municipal du 21 mai 2021

Présent(es) :

Mesdames Mathilde FAURE, Monique FORMENTO, Françoise Paule MATHEY, Justine MONTPIED, Martine PORTE, Jacqueline VISSAC

Messieurs Grégory BONNET, Gaël FAURE, Bruno LOPEZ, Sylvain MOMPIED, Norbert ONZON, Jean-François PORTE, Jérôme RABANET

Pouvoirs : Annick FALEMPIN donne pouvoir à Grégory BONNET et Natacha VANDAMME donne pouvoir à Martine PORTE

Ordre du jour :

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2021
- 3/ Fermeture du CPI de Montcel
- 4/ Décision budgétaire modificative (budget assainissement)
- 5/ Transfert de la compétence assainissement
- 6/ Avis de principe pour l'installation d'un relais de réseau de téléphonie mobile
- 7/ Remboursement de frais de déplacement
- 8/ Achat de récupérateurs d'eaux pluviales
- 9/ Conditions de location de la salle des fêtes
- 10/Location/prêt de matériel
- 11/Travaux de réparation dans le clocher de l'église
- 12/ Réfection de façade sur logement communal
- 13/ Organisation des bureaux de vote pour les 20 et 27 juin
- 14/ Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 15/Questions diverses

1. Désignation secrétaire de séance

Martine Porte est désigné.e

15 voix pour

2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 mars 2021

15 voix pour

3. Fermeture du CPI de Montcel

A ce jour, le centre de première intervention de Montcel ne compte plus que 4 pompiers en activité. Des démarches ont été menées auprès de la population afin de recruter de nouveaux volontaires mais aucune arrivée durant les deux dernières années n'a permis de renforcer les effectifs.

Dans ces conditions, le CPI de Montcel ne peut fonctionner et assurer ses missions.

Depuis plusieurs années, les centres de Montcel et Combronde se sont rapprochés et tous les pompiers de Montcel sont en double affectation sur le centre de Combronde.

Plusieurs réunions regroupant les chefs de centre de Montcel et Combronde, le commandant chef de groupement, le vice-président du SDIS et les maires des deux communes ont conduit les intervenants à imaginer une fusion des deux centres, celle-ci devant notamment permettre de renforcer la capacité opérationnelle du centre de Combronde et garantir un effectif disponible sur le secteur.

Le vice-président du SDIS va donc proposer au prochain conseil d'administration la fermeture du CPI de Montcel à compter du 1^{er} juillet 2021.

Les pompiers de Montcel seront pleinement intégrés aux effectifs du centre de Combronde et le bâtiment du CPI sera rendu à la commune de Montcel.

Les élus regrettent cette situation mais constatent qu'il n'existe pas de solution pour remédier au non-fonctionnement du centre de Montcel. Ils prennent donc acte de cette future fermeture et expriment leur souhait de pouvoir récupérer le CID (camion d'intervention diverses) de Montcel ; un courrier reprenant ces éléments sera adressé au SDIS.

15 voix pour

4. Décision budgétaire modificative (budget assainissement)

Le Maire propose une modification budgétaire afin de tenir compte des dépenses réelles.

La modification au budget assainissement en fonctionnement est la suivante : + 350€ en dépenses au compte 658 et -350€ en dépenses au compte 022.

15 voix pour

5. Transfert de la compétence assainissement

A l'image de l'eau potable, le transfert de la compétence assainissement concernerait l'intégralité des ouvrages d'assainissement (réseaux, station), le syndicat deviendrait alors maître d'ouvrage de ces équipements. Les soldes des budgets d'investissement et de fonctionnement seraient reversés au syndicat qui aurait la charge des investissements à faire sur les ouvrages (réparation, mise aux normes...) ainsi que le fonctionnement de ces installations. Il aurait la charge en tant que maître d'ouvrage des études à mener (Diagnostic de réseaux assainissement, étude pour des projets de construction ou de mise aux normes...), des échanges avec les services de l'état.

Concernant les tarifs, il est prévu un lissage des tarifs sur plusieurs années (5 à 8 ans généralement) pour les communes qui transféreraient leur compétence, de manière à aboutir à un tarif unique de l'assainissement collectif. Ce tarif à horizon 2026 a été prévu à une part fixe de 50 € HT et une part variable au m³, 1,50 € HT/m³ +redevance agence de l'eau. Ce tarif d'objectif pourrait être revu en fonction des communes transférant leur compétence, leur assiette de facturation, les travaux devant être entrepris.

Plusieurs éléments amènent le conseil municipal à envisager le transfert de la compétence :

- ce transfert sera obligatoire au 01.01.2026
- le syndicat dispose de compétences techniques qui seraient utiles pour imaginer les très prochains investissements à réaliser (diagnostic global, éventuelle extension du traitement...)
- ce service pourrait profiter de la mutualisation et donc d'économies d'échelle
- le tarif visé par le syndicat est inférieur à celui actuellement pratiqué par la commune. Les usagers de Montcel profiteraient donc d'une baisse du coût du service (environ 64€ par an pour une consommation moyenne de 120m³).

15 voix pour un transfert au 01.01.2022

6. Avis de principe pour l'installation d'un relais de réseau de téléphonie mobile

Dans le cadre du plan new deal, la commune de Montcel a été retenue pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile tous opérateurs. Après étude de l'ingénierie radio et compte tenu des problématiques de raccordement aux réseaux Enedis et fibre optique, l'opérateur Orange a retenu la parcelle AC140 qui permettrait d'apporter une bonne couverture sur l'ensemble de la commune.

La procédure administrative pour l'installation est la suivante :

- accord de principe de la commune,
- l'opérateur fournit un Dossier d'Information Mairie (DIM), ce DIM est à mettre à disposition des habitants pendant une durée de 1 mois,
- dépôt de la déclaration préalable de travaux,
- travaux de 4 mois,

Il est envisagé une mise en service pour début 2022.

Le conseil municipal donne un avis de principe favorable à cette installation. Une communication spécifique au DIM sera faite auprès des habitants.

15 voix pour

7. Remboursement de frais de déplacement

La loi n 02019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a apporté des modifications quant au régime de remboursement des frais de déplacement engagés notamment par les élus des EPCI et des syndicats mixtes dans le cadre de leurs fonctions. Les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci, conformément aux articles L 2123-18-1 et R 2123-22-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

15 voix contre ce remboursement

8. Achat de récupérateurs d'eaux pluviales

La communauté de communes imagine un groupement de commande de récupérateurs d'eaux pluviales. Différents modèles sont présentés, contenance, enterré ou aérien... Aucune installation opportune n'a été identifiée pour notre commune en l'état.

15 voix contre la participation au groupement

9. Conditions de location de la salle des fêtes

Les travaux de réfection de la salle des fêtes seront prochainement achevés. Il est étudié une éventuelle révision des tarifs de location pour tenir compte du nouveau service.

Actuellement les conditions de location sont les suivantes :

Pour les habitants de Montcel, 150€ (du 1^{er} mai au 14 octobre) et 200€ (du 15 octobre au 30 avril)

Pour les habitants ou sociétés hors communes 300€ (du 1^{er} mai au 14 octobre) et 350€ (du 15 octobre au 30 avril)

Deux cautions sont demandées : 300 € pour la salle et 60€ pour le ménage mal effectué.

La salle est louée de façon forfaitaire du vendredi soir au dimanche soir. Les journées supplémentaires font l'objet d'une facturation : Période d'été 50€/jour et Période d'hiver 75€/jour

Il est décidé d'appliquer les tarifs suivants :

Pour les habitants de Montcel, 200€ (toute période)

Pour les habitants ou sociétés hors communes 400€ (toute période)

Deux cautions seront demandées : 800€ pour la salle et 100€ pour le ménage mal effectué

La salle est louée de façon forfaitaire du vendredi soir au dimanche soir. Les journées supplémentaires font l'objet d'une facturation : **50€.**

Ces tarifs sont effectifs à partir du 01.06.2021.

15 voix pour

10. Location/prêt de matériel

Pour faire suite à une demande d'habitants, il est décidé de prêter les anciennes tables et chaises de la salle des fêtes. Une caution de 300€ sera demandée et il sera appliqué une facturation de 20€ par chaise endommagée et 40€ par table endommagée.

15 voix pour

11. Travaux de réparation dans le clocher de l'église :

L'entreprise Bodet a soumis 3 devis :

-un devis pour le remplacement du coffret électrique du clocher de 2 153,52€TTC

-un devis pour le remplacement du battant de la cloche 1 de 1 431,60€TTC

-un devis pour le remplacement du tintement de la cloche 2 de 1 216,80€TTC

Il est décidé de repousser l'étude de cette question après avoir fait vérifier le coffret électrique par un électricien local.

15 voix pour

12. Réfection de façade sur logement communal

Le Maire présente un devis de 463,68€ TTC pour la fourniture de peinture nécessaire à la réfection de la façade du logement communal situé au 12 rue des écoles. Le locataire a exprimé le souhait d'assurer lui-même la mise en peinture.

15 voix pour

13. Organisation des bureaux de vote pour les 20 et 27 juin

Les bureaux de vote seront tenus ainsi :

-8h à 11h20 : Mathilde Faure, Gael Faure, Justine Montpied et Norbert Onzon

-11h20 à 14h40 : Jean-François Porte, Bruno Lopez, Jérôme Rabanet et Sylvain Mompied

-14h40 à 18h : Monique Formento, Françoise Mathey, Martine Porte et Jacqueline Vissac

Annick Falempin gardera les bureaux en tant que vice-présidente entre 8h et 13h

Grégory Bonnet gardera les bureaux en tant que président entre 13h et 18h

Il sera fait l'acquisition de quatre Plexiglas de protection.

15 voix pour

14. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de pouvoir payer les factures relatives aux travaux de la salle des fêtes en attendant le versement des subventions de nos partenaires, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Il est décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000€ pour un taux maximum de 0.75%

15 voix pour

15. Questions diverses

- Les conseillers font un retour sur les dernières réunions communautaires auxquelles ils ont assisté.

- Le défibrillateur a été installé derrière la salle des fêtes.

- La réfection de la partie haute du chemin de la Côte sera étudiée pour une réalisation en 2023 ou 2024.

- Quelques demandes d'équipement de type terrain multisport/jeux pour enfants ont été recensées. Un éventuel projet sera ajouté à la réflexion sur les futurs gros projets ; celle-ci débutera au second semestre.

- Au regard des conditions sanitaires, la journée prestations est reportée à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.